

Projet GIP médiation

Dans le cadre de la thématique « *Justice, Juge, Jurisprudence* », le CRAJ a été retenu par le **G.I.P. Mission Droit et Justice** pour un projet sur la médiation judiciaire. Le projet est précisément intitulé « ***Réflexion sur la notion et le régime de la médiation au sein des modes amiables de résolution des différends: étude menée à partir des expériences de médiation dans le ressort des Cours d'appel d'Aquitaine, Paris et Lyon*** ». Il est mené en collaboration avec le Centre Max Weber de l'Université de Lyon II. Il a débuté en mai 2015 pour une durée de deux ans.

Au sein du CRAJ, le projet est rattaché à l'O.D.J. et à l'U.D.A. Il est porté par Mme le Professeur Virginie Larribau-Terneyre et par M. Arnaud Lecourt, Maître de conférences. La méthode consiste à partir de l'observation du réel (collecte de données dans le ressort des Cours d'appel de Pau, Bordeaux, Agen, Lyon et Paris) pour ensuite mener une réflexion sur la notion de médiation et la comparer aux autres modes amiables de résolution des différends, tels que la conciliation.